

# Fermeture exceptionnelle du parc

Le Parc du Faisan doré sera exceptionnellement fermé ce jeudi 31 octobre.

Qu'on se le dise

Pour parcourir toute l'actualité utiliser les flèches ci-dessous.

---

## Parc du Faisan doré – chgt d'horaires

Nous vous informons que durant les vacances scolaires de la Toussaint le parc du Faisan doré est ouvert de 14h00 à 19h00.

---

## SIAVED vente illégale de calendriers



**SIAVED**  
Producteur de Ressources

# VENTE ILLÉGALE DE CALENDRIERS AU NOM DU SIAVED

**Attention,**

**Certains démarcheurs passent chez les habitants des communes du SIAVED afin de vendre des **calendriers au nom de notre Syndicat.****

**Cette vente est **illégal**e et n'a pas été initiée par le SIAVED. Prière de bien vouloir en informer vos administrés.**

**Cela ne concerne pas la vente traditionnelle de calendriers par les salariés de **COVED** et **SUEZ.****

**Parallèlement, nous diffusons l'information sur notre **site internet** et sur nos **panneaux de communication.****

**Cordialement,  
Le SIAVED**

[www.siaved.fr](http://www.siaved.fr)

 **N°Vert** 0 800 775 537

Pour parcourir toute l'actualité utiliser les flèches ci-

dessous.

---

# Fête de Grand Bray

# Fête des Amis de Grand-Bray



**Vendredi 4 octobre 2019**

Concours de belote

**Samedi 5 octobre 2019**

Soirée repas sous le chapiteau

**Dimanche 6 octobre 2019**

Braderie brocante de 8h00 à 13h00

Apéritif musical à 11h00

Repas familial à 12h30

Cortège avec le concours

des enfants de la commune

Chorégraphies par Bouge & Danse

**Lundi 7 octobre 2019**

Cabaret grand-braysien sous le

chapiteau

**Réservez vos places à la Maison de la presse : 03 27 26 60 49**

dessous.

---

# **Programme culturel du réseau de lecture publique**

# PROGRAMME CULTUREL DU RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE

Samedi 14 décembre à 10h30

Public 3-6 ans - Durée 1h



## C'EST MOI LE PLUS FORT ! ET POURQUOI ?

Kamishibai et Théâtre de papier

Animé par les bibliothécaires de la Médiathèque communautaire d'Escaudain



Bibliothèque municipale  
**HASNON**

Gratuit sur réservation  
03 27 21 67 17



Retrouvez tous les détails  
de l'animation sur :



@Porte du Hainaut.Lecturepublique

Pour parcourir toute l'actualité utiliser les flèches ci-

dessous.

---

# **Atelier produits d'entretien naturels**

JEUDI

OCTOBRE 2019

17

De 18h à 19h30



**SIAVED**  
Producteur de Ressources

# ATELIER

DE FABRICATION DE

# PRODUITS D'ENTRETIEN NATURELS



Inscription obligatoire au  
03 27 21 67 15  
Entrée Gratuite

Les participants sont invités à  
ramener leurs contenants !

HASNON

Salle de la Gare  
Avenue Juste Monier



Pour parcourir toute l'actualité utiliser les flèches ci-



dessous.

---

**Informations  
Maladie**

**Assurance**

## Déclarer un accident causé par une autre personne

**Vous êtes victime d'un accident mettant en cause la responsabilité d'une autre personne ? Déclarez votre accident en ligne à la Cpm du Hainaut !**

En déclarant votre accident, votre caisse d'Assurance maladie récupère les sommes d'argent engagées pour vos soins de santé auprès du tiers responsable de l'accident ou de sa compagnie d'assurance.

Précisez aux professionnels de santé qu'il s'agit d'un accident causé par un tiers (accident de la circulation, accident d'avion et de train, accident médical, infection nosocomiale, dommage corporel occasionné par des travaux publics, accident survenu à l'étranger, coup et blessure, morsure d'animal, accident sportif, accident scolaire). Cette mention sera alors apportée sur la feuille de soins électronique en cochant la case "accident causé par un tiers".

Déclarez votre accident à la Cpm du Hainaut :

- en ligne : la télé-déclaration est plus sécurisée qu'un envoi papier et garantit un traitement plus rapide du dossier. Connectez-vous sur votre compte ameli,
- en téléphonant au 36 46,
- en remplissant le formulaire *déclaration d'un dommage corporel causé par un tiers* disponible sur Ameli.fr / droits et démarches / maladie, accident, hospitalisation / accident / accident causé par un tiers.



Questionnaire Accident  
 Si l'accident est causé par un tiers...

1) Identification

Identification de l'assuré

Nom\*  
 Prénoms\*  
 N° sécurité sociale\*  
 Date de naissance\*  
 Adresse\*  
 Code postal, commune\*

Victime(s) de l'accident:

ajouter une victime

1/5

Cette démarche permet à l'Assurance Maladie de récupérer plus d'un milliard d'euros chaque année. En déclarant votre accident, vous évitez à notre système de santé de supporter des frais qui ne lui incombent pas. Vous participez ainsi à sa sauvegarde. Pour la victime : aucun impact, ni sur les montants ni sur les délais de remboursement.

## Etudiants, adoptez les bons réflexes !

**La dernière phase de la réforme du régime de sécurité sociale des étudiants démarre au 1<sup>er</sup> septembre 2019 : tous les étudiants, qui étaient encore gérés par les mutuelles étudiantes, seront automatiquement transférés au régime général et seront rattachés à la Cnam de leur lieu de résidence.**

Pas d'inquiétude, c'est très simple. Si vous avez plus de 18 ans, adoptez les « **bons réflexes** » :

- mettez à jour votre **carte Vitale** (dans une agence de votre Cnam ou dans une pharmacie),
- créez votre compte sur **ameli.fr** ou sur l'appli ameli. Votre compte ameli est un espace personnel qui vous permet d'accéder à tous les services de l'Assurance maladie : consulter vos remboursements de soins, télécharger vos attestations de droits, obtenir votre carte européenne, contacter un conseiller par mail...
- envoyez votre **RIB** personnel pour obtenir vos remboursements,
- déclarez votre **médecin traitant**,
- optimisez vos remboursements en adhérant à une **mutuelle complémentaire**.

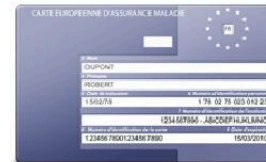
Vous devez désormais adresser toutes vos demandes concernant vos remboursements et démarches à votre Caisse d'assurance maladie :

- par mail, connectez-vous sur votre compte ameli, rubrique *ma messagerie*,
- par téléphone au 36 46.

Pour les **étudiants étrangers** qui démarrent leurs études à la rentrée 2019, ils doivent obligatoirement s'inscrire sur [etudiant-etranger.ameli.fr](http://etudiant-etranger.ameli.fr)



Vous partez en stage, en week-end ou en vacances dans un pays de l'Union européenne ou en Suisse ? Pensez à commander à l'avance votre carte européenne d'assurance maladie (CEAM) sur [ameli.fr](http://ameli.fr)

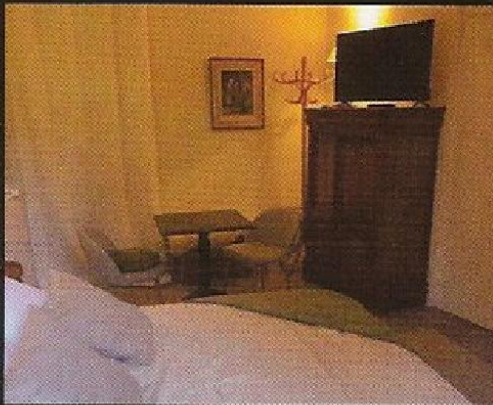


CPAM DU HAINAUT, 63 rue du Rempart, CS 60499, 59321 Valenciennes cedex  
36 46 (Service 0,06 €/min + prix appel)  
[www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)

dessous.

---

**Nouveau : Chambre d'hote à  
Hasnon**



## “La Chambre D’hôte”

11, rue Jean Jaurés - 59178 HASNON  
Pour réservation : 06 37 84 23 16

Petite suite privée dans un joli cadre verdoyant, parc et terrasse.

Une décoration raffinée, salle de bain et entrée privée.

Idéalement située (axes autoroutiers : Lille, Bruxelles, Valenciennes, Saint-Amand-les-Eaux), à deux pas des commerces de proximité et de la forêt (parc naturel régional).

Pour votre confort, à disposition : télévision, wifi, cafetière, bouilloire, mini réfrigérateur, serviettes, sèche-cheveux.  
50€ la nuitée, tarif dégressif à partir de deux nuits.

Au plaisir de vous accueillir!

dessous.

---

# **Alerte sécheresse**

## IMPORTANT Manques d'eau sur le Valenciennois

En raison d'une très forte surconsommation, des manques d'eau touchent ponctuellement depuis hier soir certaines communes du Valenciennois. En fonction de l'évolution des consommations, la situation pourrait se dégrader dans les heures et jours à venir.

En raison de l'épisode caniculaire, ainsi que des dégradations de poteaux d'incendie (8 poteaux ouverts dans la journée de lundi), la consommation sur le Valenciennois a augmenté de 30% en une semaine, et dépasse maintenant la capacité de production maximale des unités d'eau potable du territoire.

Les équipes de SUEZ et de l'Eau du Valenciennois sont mobilisées pour trouver des solutions techniques afin d'optimiser la capacité de production.

En parallèle, il est impératif que, conformément à l'arrêté sécheresse en vigueur, tous les usagers limitent leurs consommations au strict nécessaire (alimentaire et hygiène) et évitent l'arrosage des pelouses, le lavage des voitures, le remplissage de piscines (...) afin de favoriser un retour rapide à la normale.



**Interdiction de laver les véhicules particuliers**  
Ne pas laver les voitures hors stations professionnelles équipées de système à recyclage



**Interdiction d'arroser les pelouses et les jardins de 9h à 19h**



**Interdiction de remplir les plans d'eau, piscines privées...**  
sauf lorsque ce remplissage est lié à la sécurité de l'ouvrage ou des utilisateurs, sauf lors de la première mise en service pour réception de travaux



**Interdiction d'arroser les terrains de sport, les stades, les golfs... de 9h à 19h**



**Restriction de l'irrigation agricole**  
sauf dérogations consultez l'arrêté sur [www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr)



**Fermeture des fontaines publiques**  
qui ne disposent pas d'un circuit fermé pour l'eau

Pour parcourir toute l'actualité utiliser les flèches ci-dessous.

---

# Conseils en cas de canicule



Pour parcourir toute l'actualité utiliser les flèches ci-dessous.